

à l'Administration, et l'on trouve encore dans le procès-verbal de la séance du 11 mai 1869, la preuve de l'accueil toujours favorable que ses démarches obtenaient auprès des administrateurs de la Ville.

Mais ce n'était là malheureusement qu'un espoir trompeur et de vaines promesses. Les temps meilleurs qu'on espérait ne vinrent point. Les événements de 1870 firent oublier, avec bien d'autres, un projet que l'Académie caressait avec amour. Dans les années qui suivirent, on n'eût guère osé renouveler une demande qui n'avait point réussi, à une époque moins troublée et plus prospère. Et pourtant, c'est à ce moment même que la question allait entrer dans une phase nouvelle et que les pouvoirs publics allaient se résoudre à réaliser un vœu, qui était dans le cœur de tous les vrais Lyonnais.

## II

Les années, en s'écoulant, n'avaient point fait oublier, en effet, le projet d'élever une statue à Ampère. Mais l'honneur de le proposer au Conseil municipal, élu par le suffrage universel, en revient tout entier à M. Édouard Aynard, qui le reprit heureusement, en déposant sur le bureau, dans la séance du 14 novembre 1879, la proposition suivante :

« Les soussignés ont l'honneur de proposer au Conseil municipal d'élever sur une des places publiques de Lyon une statue à André-Marie Ampère. »

Cette proposition était signée des noms suivants : Ed. Aynard, J. Dubois, E. Grinand, Despeignes, V. Clavel, Ph. Dubost, Gailleton et E. Vacheron.